

Grève des avocats : le procès de François Fillon et de son épouse Penelope est renvoyé au mercredi 26 février



Le mouvement de grève des avocats est à l'origine du report du procès de l'ancien Premier ministre François Fillon, de son épouse Penelope et de son ancien suppléant Marc Joulaud. Le procès va finalement s'ouvrir ce mercredi 26 février.

Avec Atlantico
Rédaction

Le procès de François Fillon et de son épouse Penelope ainsi que de son ancien suppléant Marc Joulaud pour des soupçons d'emplois fictifs devait débiter ce lundi 24 février.

Il a été reporté au mercredi 26 février. Cette décision est intervenue en raison de la grève des avocats.

François Fillon, Penelope Fillon et Marc Joulaud étaient bien présents au tribunal ce lundi. Ils ont répondu à quelques questions avant que le renvoi ne soit prononcé.

Le tribunal correctionnel a donc pris une décision suite à la demande de renvoi de la défense qui sollicitait le report de la première journée du procès. Ce report est un soutien à la grève des avocats contre la réforme de leur régime autonome de retraite.

Les époux Fillon seront jugés jusqu'au 11 mars. Les juges d'instruction, après plus de deux ans d'enquête, ont acquis la conviction que Penelope Fillon avait bénéficié d'emplois "fictifs" d'assistante parlementaire de son mari député et de son suppléant dans la Sarthe Marc Joulaud.

Le couple Fillon se voit aussi reprocher des "emplois de complaisance" accordés à deux de leurs enfants lorsque François Fillon était sénateur. François Fillon est aussi soupçonné de non-déclaration d'un prêt de Marc Ladreit de Lacharrière.

Seule partie civile au procès, l'Assemblée nationale demande "le remboursement des sommes versées au titre de rémunérations, si jamais la juridiction considère que l'emploi est fictif", selon son avocat Yves Claisse. Cela représenterait une somme de plus d'un million d'euros de dommages et intérêts.